

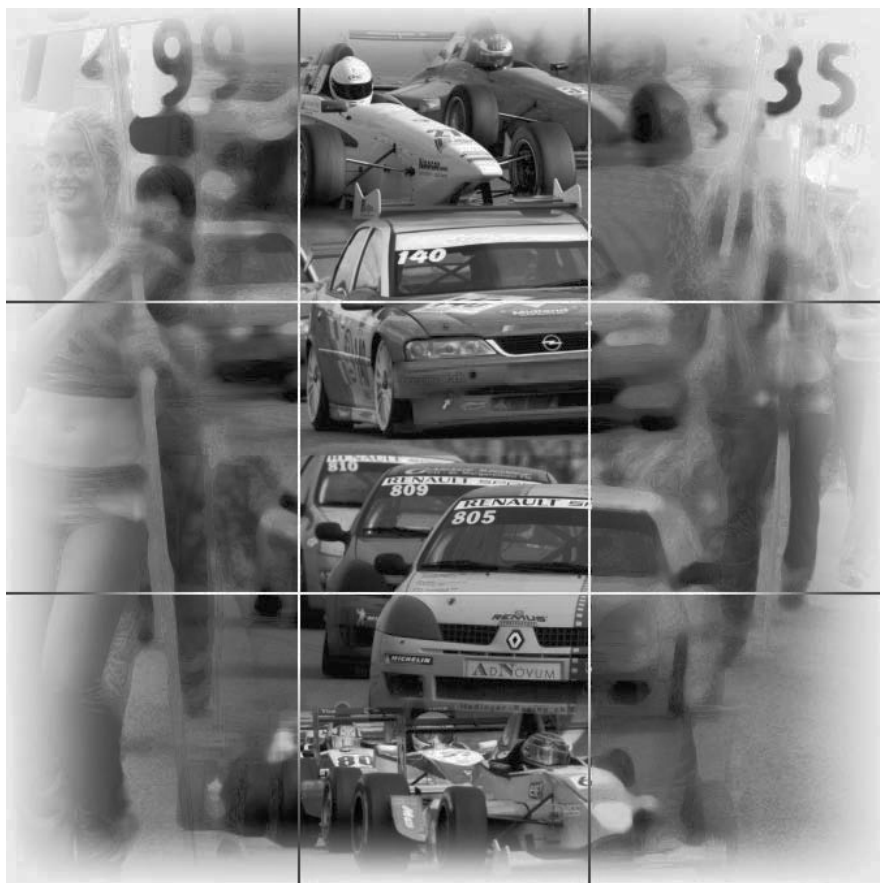


ASS RACING WEEKEND

NATIONALES RUNDSTRECKENRENNEN

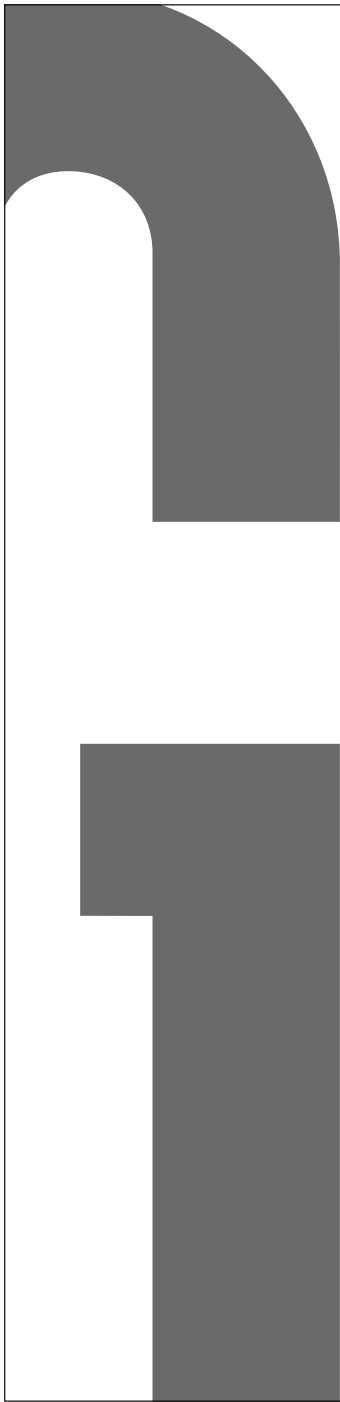
DIJON-PRENOIS

10. – 12. APRIL 2009



www.equipebernoise.ch

www.racepromo.ch



Ihr Ziel im
Berner Zentrum.

Wir kennen uns aus.
Reden Sie einfach mit uns.

Peter Gaffuri AG

Grafisches Zentrum Bern

Kornhausplatz 7
CH-3011 Bern

Tel. 031 313 8 313
Fax 031 313 8 314

www.gaffuri.ch
info@gaffuri.ch

G

Championnat Suisse Automobile, Course en circuit Dijon-Prenois, 10/12 avril 2009

Tous les textes et articles non repris au présent règlement particulier sont conformes au Règlement Général CSN en vigueur auquel il faut se référer. Copie du Règlement Général CSN sera envoyée aux concurrents étrangers, avec la confirmation d'engagement.

I PROGRAMME PROVISOIRE

30/03/2009	24h00	Clôture des inscriptions (timbre postal)
10/04/2009	13h00 – 18h00	Vérifications administratives facultatives
	15h30 – 18h00	Vérifications techniques facultatives (Cup's selon CT des séries)
	08h30 – 12h00	Essais libres de tous les groupes
	13h30 – 17h30	Essais libres de tous les groupes
	17h30 – 18h00	Essais qualificatifs formule V
11/04/2009	07h30 – 08h30	Vérifications administratives et techniques officielles
	08h30 – 14h00	Essais officiels de tous les groupes
	14h00 – 18h00	1ère manche de course pour séries doubles manche
12/04/2009	08h30 – 11h00	Essais officiels
	11h00 – 17h00	Manches de course de tous les groupes

L'horaire définitif sera transmis aux pilotes inscrits avec les "dernières instructions".

II ORGANISATION

Art. 1 Généralités

- 1.1 L'EQUIPE BERNOISE organise le 10/12 avril 2009 en collaboration avec la Race PromO Sarl. la course en circuit nationale avec participation internationale à Dijon-Prenois.
- 1.2 Le présent règlement particulier a été approuvé par la CSN de l'ASS sous le visa no. 09-005/NPEA+.
- 1.3 La manifestation est inscrite au calendrier sportif national de l'ASS avec participation étrangère autorisée.

Art. 2 Comité d'organisation, secrétariat, officiels

- 2.1 Président du comité d'organisation : Walter Kupferschmid, Obermatt 9, CH-3624 Goldiwil
mobil +41 (0)79 422 50 93
- 2.2 L'adresse du secrétariat est la suivante:
Race PromO Sarl, CP 3, CH-3624 Goldiwil ou online sous www.racepromo.ch
Dès le 09 avril 2009, 14h00 CIRCUIT DE DIJON-PRENOIS
- 2.3 Directeur de course Fritz Stern, Uttigen, mobile +41 (0)79 287 83 94
Vice-directeur de course Ernst Schneiter, Heimberg, mobile +41 (0)79 278 62 94
Vice-directeur de course 2 Peter Flückiger, Muri b. Bern (Chef de piste)
Vice-directeur de course 3 Martin Huggler, Münsingen (rempl. Chef de piste)
Vice-directeur de course 4 Walter Kupferschmid, Goldiwil (Coordination générale)
Secrétaire de course Michèle Gabler, Kriens
Commissaires Sportifs Hermann Müller ©; Theo Bertschi, Bern; Richard Frei, Ittigen.
Commissaires Techniques Werner Michel, Zurich ©; Th. Mathez (Cand.)
Chronométrage xTiming, Georges Biehal, Effretikon
Informatique xTiming, Dierk Wilkening, D-Germering
Jury Commissaires Sportifs

Art. 3 Panneau d'affichage officiel

Toutes les communications et décisions de la Direction de course et/ou des Commissaires Sportifs ainsi que les résultats valables pour le délai de réclamation seront affichés devant le restaurant Snack. En outre il y aura deux panneaux supplémentaires non officiels près du parc fermé ainsi que dans le parc nord.

III DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 4 Bases de l'épreuve

- 4.1 L'épreuve sera disputée conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses annexes, au Règlement Sportif National de l'ASS, aux dispositions de la CSN, au règlement standard de la CSN pour les courses en circuit et au règlement particulier. Pour les séries étrangères, leurs règlements ASN sont valables.
- 4.4 La manifestation compte pour les Championnats et Coupes mentionnés à la première page ainsi que pour l'insigne sportif de l'ASS.
Deux manches de course distinctes seront organisées pour les classes qui prévoient une double manche.

Art. 5 Parcours

L'épreuve se déroulera sur le circuit de Dijon-Prenois. La longueur du circuit est de 3,801 km. Il sera parcouru dans le sens des aiguilles d'une montre.

Art. 6 Véhicules admis

- 6.1 Sont admis à participer tous les véhicules répondant aux prescriptions de l'Annexe J du CSI et aux dispositions de la CSN, ainsi que, le cas échéant, aux dispositions spécifiques de la Formule Nationale, des séries étrangères ou Coupe de Marque correspondante.
- 6.2 Aux séries mixed ne seront uniquement admis que des véhicules qui correspondent aux mesures de sécurité selon les règlements de la FIA ou/et de l'ASS. L'organisateur va ouvrir des classes en cas donné. Si l'organisateur n'aura pas assez de participants dans ces plateaux, il peut les biffer sans autres raisons.

Art. 7 Equipement des véhicules

- 7.4 Pour tous les véhicules, le règlement antibruit de la CSN est applicable dans son intégralité. Pour les séries étrangères, le règlement antibruit du Comité Sportif National correspondant est applicable. La piste ne permet qu'au maximum 102 db selon leur méthode de mesure.

Art. 8 Equipement de sécurité des pilotes

- 8.1 **Le port de la ceinture de sécurité et du casque ainsi que d'un dispositif de retenue de la tête (p.ex. système HANS) selon les dispositions de l'Article 3, Chapitre III de l'Annexe L FIA (facultatif mais vivement recommandé en Groupe SuperSérie) est obligatoire pendant les manches d'essais et de course.**
- 8.2 Les pilotes doivent obligatoirement être équipés d'une combinaison résistant au feu selon norme FIA-1986 ou FIA 8856-2000 (incl. sous-vêtements, masque ou cagoule, gants, etc.).

Art. 9 Pilotes admis

- 9.2. Le pilote doit être titulaire d'une licence de concurrent NAT ou INT valable pour l'année en cours pour le véhicule concerné.

Art. 10 Demandes d'engagement et inscriptions

- 10.1 Les inscriptions sont à transmettre, au moyen du bulletin d'inscription officiel, à l'adresse suivante: Race Promo Sarl, CP 3, CH-3624 Goldwil ou online sous www.racepromo.ch
Délai d'inscriptions: Lundi, 30/03/2009 à 24h00 (timbre postal), A-prioritaire ou online
Les concurrents des groupes avec des double manches indiqueront clairement sur le bulletin d'inscription s'ils désirent de participer qu'à la première ou deuxième manche de course.
Deux inscriptions individuelles sont nécessaires pour participer aux deux manches de course avec deux véhicules différents.
Les inscriptions des séries étrangères sont à adresser directement aux promoteurs.
- 10.2 Le nombre maximum de participants admis est fixé sur la répartition des séries correspondantes, s'appuyant à l'homologation de la piste, en ordre chronologique de réception des inscriptions. Dans les séries qui comptent pour le Championnat Suisse Automobile 2008, ces catégories ont la priorité.
- 10.6 Les doubles départs (1 pilote pour 2 véhicules) sont autorisées pour autant que le véhicule à prendre en considération pour le championnat soit clairement désigné avant la clôture des inscriptions. Dans le cas contraire, les deux inscriptions seront déclarées nulles. Selon les conditions de répartition et d'horaire, l'organisateur peut refuser un double engagement.

Art. 11 Droits d'engagement avec frais de courant et d'eau

- 11.1 Les **droits d'engagement pour** une course sont fixés à CHF 900.00 resp. Euro 600.00. Pour l'**engagement simultané aux deux manches de course**, les droits forfaitaires sont fixés à **CHF 1'340.00 ou Euro 895.00. Pour les inscriptions annuelles sont valables les rabais selon la feuille d'information no 1/2009 de la Race PromO Sarl.** Les droits d'engagement des séries étrangères sont à verser directement aux promoteurs responsables.

Information bancaire – Bankangaben – bank account – informazione bancaria
Bank / banque / banca: Raiffeisenbank Steffisburg, CH-3612 Steffisburg
SWIFT / BIC: RAIFCH22 (BC 80817, PC 30-22804-5)
In favour of: Race PromO GmbH, Obermatt 9, Postfach 3, CH-3624 Goldwil
Payments: CHF: IBAN: CH22 8081 7000 0042 0382 0 (account: 42038.20 CHF)
Euro: IBAN: CH86 8081 7000 0042 0383 2 (account : 42038.32 Euro)

Art. 12 Responsabilité et assurances

- 12.2 L'organisateur a conclu une assurance responsabilité civile d'une valeur d'Euro 5'000'000.-

Art. 13 Réserves, texte officiel

- 13.4 En cas de contestation au sujet de l'interprétation du règlement particulier, seul le texte rédigé en allemand fera foi.

IV OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS

Art. 14 Numéros de départ

- 14.1 Chaque participant recevra de l'organisateur trois jeux de numéros de départ qui seront apposés de façon bien visible de chaque côté du véhicule et sur le capot avant (45 degrés vers la gauche, vu de l'avant) pendant toute la durée de la manifestation. Les numéros de départ ne doivent pas être découpés. Les véhicules sans numéros de départ conformes ne seront pas admis au départ. Le procédé des séries avec des numéros de départs permanents sera réglé entre l'organisateur et le promoteur de cette série.

Art. 15 Mise en place au départ

- 15.2 Les pilotes doivent se présenter sur le pré grille 20 minutes avant leur heure théorique de départ. Le pilote qui ne se présente pas à l'heure pourra être exclus de la compétition.
- 15.3 Les briefings **obligatoires** auront lieu à l'intérieur d'un bâtiment. Les délais et le lieu seront confirmés dans les "dernières instructions". La présence est à confirmer par la signature du pilote. Les pilotes pas présents au briefing peuvent être punis.

VI DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Art. 20 Départ, arrivée, chronométrage

- 20.1 Le départ a lieu voiture arrêtée; les voitures sont rangées selon le système 1-1, déplacées au minimum de ½ rangs. Les séries étrangères prendront le départ selon le système « Indy ». Ils sont rangés selon le système 2-2. La meilleure place de départ se trouve en tous cas devant à droite.
- 20.2 La meilleure temps du 1^{er} chrono est valable pour la première course, Celle du 2^{ème} chrono pour la deuxième course. En cas d'ex-aequo le temps qui est obtenu plus tôt, donne la meilleure place sur la grille. Les séries étrangères ont leurs propre procédure.
- 20.8 Dès le passage de la ligne d'arrivée (présentation du drapeau à damier), les conducteurs effectueront un tour de circuit à vitesse réduite (défense de dépasser) avant de gagner le "parc fermé". **A Dijon la ligne d'arrivée ne correspond pas à la ligne de départ.**
- #### **Art. 21 Essais**
- 21.3 Pour être admis au départ de la course, chaque pilote doit avoir effectué au moins 3 tours chronométrés. Toutes les séries auront au moins une séances de qualification par course.
- 21.4 Voir article 20.2

Art. 22 Course

22.2 Les manches de course se disputeront pendant 20 ou 25 minutes + 1 tour à 3,801 km. La direction de course affichera le temps restant ainsi que le dernier tour. La distance définitive sera communiquée dans les derniers instructions.

Art. 23 Réparations, aide extérieure, boxes

23.3 Les boxes seront loués par l'organisateur. La répartition sera faite par ordre chronologique des inscriptions. Veuillez vous adresser à la Race PromO (Veuillez secrétariat).

Il est formellement interdit de fumer dans la zone des boxes.

L'organisateur va prescrire les places de réparation aux pilotes qui ne peuvent pas s'installer dans les boxes. Le pilote qui ne suit pas ces instructions peut être exclu de la manifestation.

23.5 Dans la zone des boxes la vitesse est limitée à 60 km/h pendant les essais et les manches de course. Le concurrent qui ne respecte pas la limite peut être pénalisé par le jury.

VIII CLASSEMENT

Art. 26 Classement

26.3 Tout participant qui a parcouru au moins 75 % de la distance réalisée par le vainqueur de la même série sera classé.

26.4 Par classes/divisions de cylindrée selon art. 6.

26.5 Doubles manches: Chacune des manches de course fera l'objet d'un classement distinct.

IX PRIX ET COUPES, REMISE DES PRIX

Art. 29 Prix et coupes

29.1 Des prix sont prévus pour au moins un tiers des participants, sous réserve des dispositions spéciales des séries étrangères.

29.2 Les prix souvenirs seront distribués à la vérification administrative ou technique.

29.3 Les coupes selon art. 29.1 ne seront remises qu'en mains propres lors de la remise des prix.

Art. 30 Remise des prix

30.1 La participation à la remise des prix est une question d'honneur pour chaque participant!

30.2 Les remises de prix auront lieu le samedi soir et le dimanche normalement si vite possible après chaque course. Les détails seront réglés dans les dernières instructions.

X DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DE L'ORGANISATEUR

Art. 31 Transpondeurs

31.1 Tous les séries officiels de l'ASS doivent être équipées d'un transpondeur. Les détails seront transmis par les responsables des séries. Les pilotes/teams qui ne disposent pas de leurs propres transpondeurs auront la possibilité d'une location pour un prix de location de CHF 50.00/Euro 30.00. L'organisateur prendra en gage la licence du pilote.

31.2 Le pilote est responsable pour la restitution du transpondeur. Il recevra sa licence comme quittance. Les pilotes avec leurs propres transpondeurs, qui doit être accepter par la chronométrage, puisse demander un remboursement du prix de location.

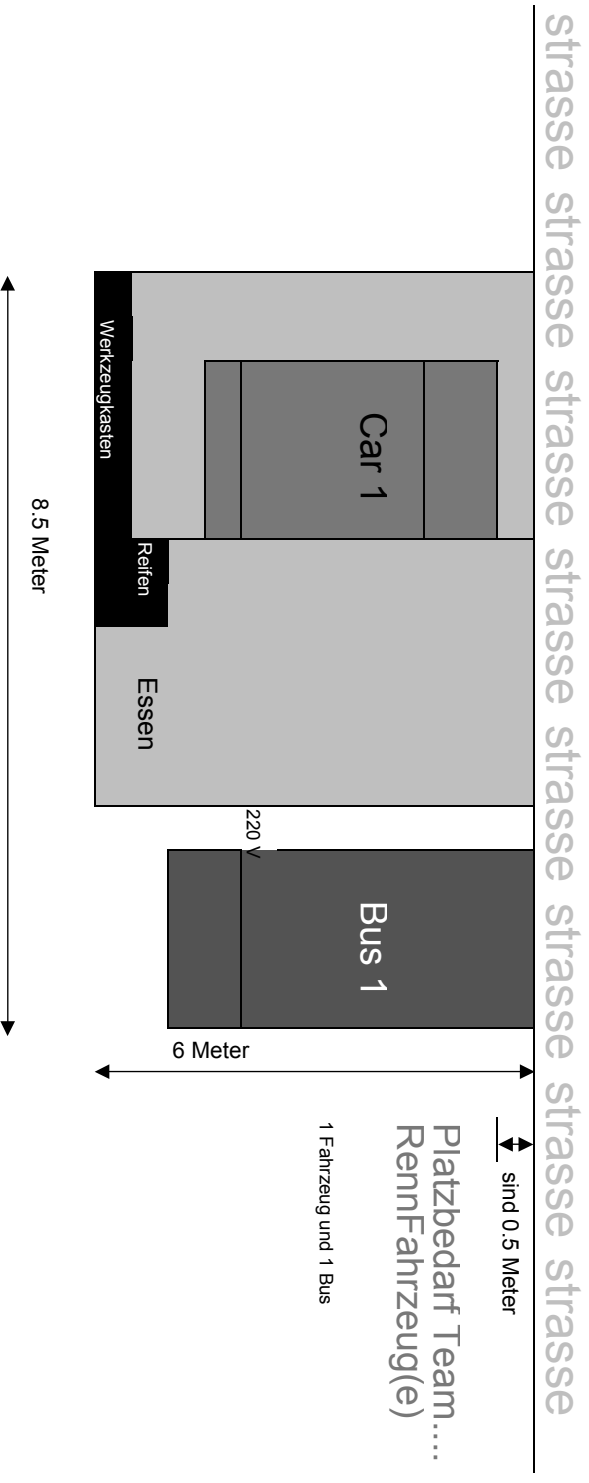
31.3 Le transpondeur qui n'est pas restitué sera facturé au concurrent.

Liebefeld/Berne, le 05 mars 2009

Le Directeur de course: Fritz Stern
Le Président CSN: Andreas Michel

Meldung Platzbedarf für Rennen Dijon vom 10. - 12. April 2009
Annonce des besoins de place pour la course de Dijon du 10 au 12 avril 2009

Muster / example



Bitte Rückseite ausfüllen und zusammen mit der Anmeldung einsenden an:
Race Promo GmbH, Postfach 3, CH 3624 Goldwil

Boxenbestellung für Dijon vom 10. - 12. April 2009
Commande de boxes pour la course de Dijon du 10 au 12 avril 2009

Wir bestellen Boxen wie folgt :
Nous commandons des boxes, comme suivant:

Team / Ecurie: _____

Fahrer / pilote(s):

1 _____

2 _____

3 _____

4 _____

5 _____

6 _____

Kontakt/reenseignements:

Name / nom: _____

Handy/ mobile: _____

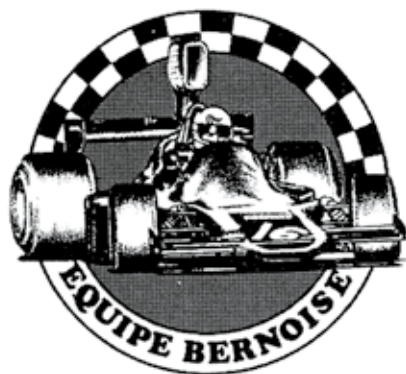
Bemerkungen / remarques:

Der Preis beträgt Euro 75.00 Fahrzeug/Tag
Le prix s'élève à Euro 75.00 voiture/jour

Die Zuteilung erfolgt gemäss Artikel 23.3 des Sonderreglementes
La répartition se fait selon l'article 23.3 du règlement particulier

Anmeldungen bis 28. März 2009 / annonces jusqu'au 28 mars 2009 à

Race PromO GmbH, Postfach 3, CH-3624 Goldwil
Fax : +41 (0)33 534 12 56 oder via Mail an info@racepromo.ch



Sind Sie schon Mitglied bei der **EQUIPE BERNOISE?**

Für Informationen bitte Coupon senden an:
EQUIPE BERNOISE, Postfach, 3097 Liebefeld

-
- Ja, die EQUIPE BERNOISE interessiert mich, bitte senden
Sie mir nähere Informationen:

Name: _____

Vorname: _____

Adresse: _____

Telefon: _____

<http://www.equipebernoise.ch>

Online-Anmeldung im Internet möglich



Motorsport für alle ...

- ... für den Vollprofi
- ... für den Einsteiger
- ... für den Motorsport-Fan
- ... für den Funktionär
- ... einfach für dich

Kontakt:

EQUIPE BERNOISE
Postfach
CH-3097 Liebefeld

info@equipebernoise.ch
www.equipebernoise.ch
Jürg Strasser, 079 279 27 20